



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10 juin 2024**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 3 juin 2024, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET; Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusé :	Françoise DESMIDT,
Pouvoir :	Françoise DESMIDT à Christianne MAURON
Secrétaire de séance :	Louison DONIER

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

DE2024-192-106 : signée le 02/04/2024 avec AME BUREAUTIQUE de 2368.77 € HT soit 2842.52 € TTC pour l'achat de cartouches d'encre et diverses fournitures de bureau - mairie

DE2024-192-107 : signée le 03/04/2024 avec BURRET TRAITEUR de 400.00 € TTC pour la préparation d'un buffet dinatoire le 08/04/2024 - vote du budget

DE2024-192-108 : signée le 02/04/2024 avec MANUTAN COLLECTIVITES de 523.80 € HT soit 628.56 € TTC pour l'achat de rayonnages initial + complémentaires - bibliothèque

DE2024-192-109 : signée le 04/04/2024 avec SIGNATURE de 60.00 € HT soit 72 € TTC pour l'achat de 5 clés spéciales Solibloc 14mm - potelets voirie place de l'Eglise

DE2024-192-110 : signée le 06/04/2024 avec DUSSEIECLE de 5225.00 € HT soit 6270.00 € TTC pour la réalisation d'un film promotionnel pour le musée : tournage 1 jour/2 personnes + montage + maquette + finalisation + drone

DE2024-192-111 : signée le 04/04/2024 avec TECHNIC + de 221.43 € HT soit 265.72 € TTC pour l'achat de caches sécurité vis écrou - aire de jeux

DE2024-192-112 : signée le 09/04/2024 avec AME BUREAUTIQUE de 141.34 € HT soit 169.61 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - bibliothèque

DE2024-192-113 : signée le 15/04/2024 avec ATEO de 290.00 € HT soit 348.00 € TTC pour la prestation d'entretien des aérothermes de l'atelier

DE2024-192-114 : signée le 15/04/2024 avec CROCHET ESPACES VERTS de 9566.00 € HT soit 11479.20 € TTC pour l'entretien des espaces verts : taille RD18 + Tonte (8 à 10 interventions/an RD18 + route de Bussy + Pierre Fondelle + aires + champ Biolay

DE2024-192-115 : signée le 15/04/2024 avec CSI de 199.00 € HT soit 238.80 € TTC pour l'achat d'un écran 27" - remplacement pour écran de secours

DE2024-192-116 : signée le 15/04/2024 avec ENSIO de 1401.80 € HT soit 1682.16 € TTC pour mise en conformité électrique suivant rapport SOCOTEC - Bâtiment Pragnères

DE2024-192-117 : signée le 16/04/2024 avec ARSOTEC de 8333.33 € HT soit 10000.00 € TTC pour la prestation du feu d'artifices du 06/07/24

DE2024-192-118 : signée le 16/04/2024 avec AMS de 11531.75 € HT soit 13838.10 € TTC pour l'achat de signalisation horizontale - Version avec enduit à froid

DE2024-192-119 : signée le 16/04/2024 avec ATELIER ROBIN de 3496.00 € HT soit 4195.20 € TTC pour l'installation d'une porte deux vantaux coupe-feu 60mn salle des fêtes (suite rapport commission SDIS commission de sécurité)

DE2024-192-120 : signée le 16/04/2024 avec ENSEIGNES EB de 554.00 € HT soit 664.80 € TTC pour la fourniture et la découpe de film solaire anti-UV - musée

DE2024-192-121 : signée le 18/04/2024 avec SONEPAR de 342.08 € HT soit 410.50 € TTC pour l'achat de caches sécurité vis écrou - aire de jeux

DE2024-192-122 : signée le 15/04/2024 avec PICHON de 255.38 € HT soit 306.46 € TTC pour l'achat de fournitures pour activités service périscolaire - familles rurales

DE2024-192-123 : signée le 22/04/2024 avec ESAT LES ATELIERS DE NIERME de 139.44 € HT soit 167.33 € TTC pour l'achat de 20 carnets pour billetterie du musée

DE2024-192-124 : signée le 22/04/2024 avec AMS'DECO de 530.00 € HT soit 636.00 € TTC pour l'achat de 60 gourdes non isothermes - couleur rouge, blanche et noire - mairie

DE2024-192-125 : signée le 23/04/2024 avec EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES de 1444.83 € HT soit 1733.80 € TTC pour l'achat de 150 porte-clés + 30 boîtes « doudou »

DE2024-192-126 : signée le 22/04/2024 avec ENSEIGNE EB de 3236.24 € HT soit 3883.49 € TTC pour l'habillage des vitres de l'ensemble scolaire avec film miroir et film dépoli

DE2024-192-127 : signée le 22/04/2024 avec ALDENE de 16.00 € HT soit 19.20 € TTC pour l'achat d'un cordon téléphone fixe - urbanisme

DE2024-192-128 : signée le 26/04/2024 avec BILLET FOURNIER de 48895.63 € HT soit 58674.76 € TTC pour l'équipement de clés électroniques pour l'ensemble scolaire, périscolaire et cantine

DE2024-192-129 : signée le 25/04/2024 avec TERRASSEMENT PETIOT de 1267.88 € HT soit 1521.46 € TTC pour la reprise en enrobé sur trottoir entrée impasse des Coquelicots

DE2024-192-130 : signée le 25/04/2024 avec AGENCE 01 de 3125.00 € HT soit 3750.00 € TTC pour l'étude de faisabilité de rénovation du bâtiment « les Pragnères »

DE2024-192-131 : signée le 24/04/2024 avec LA VOIX DE L'AIN de 132.00 € pour l'achat de 6 AIN'DEX (annuaire professionnel de l'Ain) pour les services

DE2024-192-132 : signée le 26/04/2024 avec LE CAVEAU BUGISTE de 385.00 € HT soit 462.00 € TTC pour l'achat 60 bouteilles de Chardonnay

DE2024-192-133 : signée le 26/04/2024 avec MAISON ANGELOT de 637.50 € HT soit 765.00 € TTC pour l'achat de 90 bouteilles de BUGEY BRUT

DE2024-192-134 : signée le 02/05/2024 avec LES SERRES DU BADERAND de 312.90 € HT soit 344.19 € TTC pour le fleurissement de l'école

DE2024-192-135 : signée le 03/05/2024 avec AME BUREAUTIQUE de 109.97 € HT soit 131.96 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie

DE2024-192-136 : signée le 06/05/2024 avec TERRASSEMENT PETIOT de 1597.00 € HT soit 1916.40 € TTC pour la reprise d'un accotement rue du Temple

DE2024-192-137 : signée le 06/05/2024 avec EURL SERRURERIE METALLERIE ND de 2050.00 € HT soit 2460.00 € TTC pour la fabrication, découpe, pliage, soudure et pose d'une jardinière en acier - parvis mairie

DE2024-192-138 : signée le 06/05/2024 avec HBA SERVICE DES EAUX Contrat abonnement compteur WC PUBLIC - tarif : 5.6547 € HT/m3 + part fixe à 24.79 € HT

DE2024-192-139 : signée le 06/05/2024 avec ORANGE de 5047.38 € TTC pour Cessiat : dissimulation de l'artère Orange (fourniture de l'esquisse, réception, mise à jour de la documentation) - dépose de l'aérien, pose en souterrain - matériel de câblage

DE2024-192-140 : signée le 06/05/2024 avec ORANGE de 6352.42 € TTC pour Tignat : dissimulation de l'artère Orange (fourniture de l'esquisse, réception, mise à jour de la documentation) - dépose de l'aérien, pose en souterrain - matériel de câblage

DE2024-192-141 : signée le 07/05/2024 avec TECHNIC + de 1092.00 € HT soit 1310.40 € TTC pour l'achat d'un échafaudage Alter pro pliant 5m - services techniques

DE2024-192-142 : signée le 07/05/2024 avec REILUX de 2850.00 € HT soit 3420.00 € TTC pour l'étude du changement de projecteurs - offre pour contrôle de conformité et stabilité - La Vignette

DE2024-192-143 : signée le 07/05/2024 avec REILUX de 4350.00 € HT soit 5220.00 € TTC pour l'étude du changement de projecteurs - offre pour contrôle de conformité et stabilité - La Vignette selon résultat DE2024-192-142

DE2024-192-144 : signée le 07/05/2024 avec GREMAIR de 22185.00 € HT soit 26622.00 € TTC pour l'application d'enrobés projetés - 8 to/jours pour 4.5 jours - voirie

DE2024-192-145 : signée le 07/05/2024 avec AGENCE 01 de 14750.00 € HT soit 17700.00 € TTC pour la signature de la convention pour la rénovation de la toiture de l'église

DE2024-192-146 : signée le 14/05/2024 avec SUEZ SAFEGE SAS de 15270.00 € HT soit 18324.00 € TTC pour la mission MOE (AVP/PRO/VIS/DET/AOR) + forfait ADM + option DCE Rénovation éclairage Vignette

DE2024-192-147 : signée le 14/05/2024 avec B. PERRIER de 5762.00 € HT soit 6914.40 € TTC pour fauchage épaveuse talus sur toutes communales et montée Heyriat (mai/juin 2024 et automne 2024)

DE2024-192-148 : signée le 14/05/2024 avec B. PERRIER de 6968.00 € HT soit 8361.60 € TTC pour fauchage épaveuse talus sur chemin des colonnes, de la Monta et de la Longeon (jusqu'au chargeoir) - juin 2024 - + fauchage élagage épaveuse tous les chemin communaux (hiver)

DE2024-192-149 : signée le 14/05/2024 avec B. PERRIER de 1072.00 € HT soit 1286.40 € TTC pour broyage herbe sur diverses parcelles et fossés

DE2024-192-150 : signée le 14/05/2024 avec B. PERRIER de 275.00 € HT soit 330.00 € TTC pour la taille des haies à l'épaveuse sans finition (Vignette - terrain de boule centre village - ex gendarmerie) - 12/2024

DE2024-192-151 : signée le 15/05/2024 avec CASAL SPORTS de 317.00 € HT soit 380.40 € TTC pour l'achat d'un lot de crochets à filets de cage de foot à fixations avec 2 rivets - la Vignette

DE2024-192-152 : signée le 15/05/2024 avec TRANSPORTS DE L'AIN de 131.82 € HT soit 145.00 € TTC pour le transport de 42 élèves d'Izernore à Montréal-la-Cluse - visite du collège

DE2024-192-153 : signée le 14/05/2024 avec E.I. SAMY RABIH de 450.00 € HT soit 540.00 € TTC pour la fourniture d'un téléphone-boite à histoires - musée

DE2024-192-154 : signée le 16/05/2024 avec DIFCO de 669.46 € HT soit 803.35 € TTC pour de produits d'entretien - cantine scolaire

DE2024-192-155 : signée le 17/05/2024 avec BESD de 640.00 € HT soit 768.00 € TTC pour l'achat de 16 panneaux d'affichage de 9mm format 1250x2500 mm - élections

DE2024-192-156 : signée le 17/05/2024 avec CERIG de 1108.00 € HT soit 1329.60 € TTC pour le renouvellement de l'abonnement Microsoft Office 365 - poste DGS, état-civil, secrétariat et accueil mairie

DE2024-192-157 : signée le 21/05/2024 avec GONCET de 427.74 € HT soit 513.29 € TTC pour la recherche de fuites au gymnase + remplacement d'un clapet

DE2024-192-158 : signée le 21/05/2024 avec HENRI JULIEN de 365.24 € HT soit 438.29 € TTC pour la fourniture de vaisselle - salle polyvalente + 1 distributeur essuie-main - bibliothèque

DE2024-192-159 : signée le 21/05/2024 avec CSI de 89.80 € HT soit 107.76 € TTC pour la fourniture d'une batterie + chargeur appareil photo Sony - mairie

DE2024-192-160 : signée le 21/05/2024 avec ILIANE de 720.00 € HT soit 864.00 € TTC pour la fourniture de lampe pour projecteur Vivitek + lampe Epson - TNI Ecole

DE2024-192-161 : signée le 21/05/2024 avec ESAT LES ATELIERS DE NIERME de 1404.00 € HT soit 1684.80 € TTC pour l'impression du bulletin municipal n° 29 16 pages 1300 ex - **Annule et remplace DE2024*192-065**

DE2024-192-162 : signée le 21/05/2024 avec AARAC de 66.67 € HT soit 80.000 € TTC pour la cotisation de réadhésion - musée

DE2024-192-163 : signée le 21/05/2024 avec DIMENSIONNELLE CABINET ET ATELIER de 436.67 € HT soit 524.00 € TTC pour 2 animations nature (2h chacune) 11/07 et 18/07 - musée

DE2024-192-164 : signée le 27/05/2024 avec GARAGE PECHOUX de 851.99 € HT soit 1022.39 € TTC pour l'achat et la pose de 6 pneus pour le camion Maxity et 4 pneus pour le Berlingo

DE2024-192-165 : signée le 27/05/2024 avec ALIA-GE de 1250.00€ HT soit 1500.00 € TTC pour le relevé topographiques des anciennes propriétés Grosclaude et Petitjean

DE2024-192-166 : signée le 27/05/2024 avec LA POSTE de 6838.52 € HT soit 8206.22 € TTC pour la dénomination et numérotation des voies - Loi 3DS - enregistrement dans la BAN (Base Adresse Nationale)

DE2024-192-167 : signée le 28/05/2024 avec TECHNIC+ de 173.80 € HT soit 208.pour l'achat de vêtements et chaussures - services techniques

CONVENTIONS : signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

- C20240513_004 Convention avec ORANGE pour enfouissement réseau TIGNAT
- C20240513_005 Convention avec ORANGE pour enfouissement réseau CESSIAT
- C20240513_006 Convention avec ORANGE pour enfouissement réseau BUSSY
- C20240422_007 Convention avec AGENCE 01 pour Faisabilité pour la rénovation de la toiture de l'église
- C20240422_008 Convention avec AGENCE 01 pour Faisabilité pour la rénovation du bâtiment des Pragnères
- C202405298009 Convention avec GRAPPE OXANCE pour ESMS NUMERIQUE - Les Pragnères

ARRETES signés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : Délibération n° 20200608_018 du 8 juin 2020

- A20240220_008 : ouverture tardive la Chope le 17/05/2024
- A20240529_009 : Non transfert du pouvoir de police de la publicité au président de HBA
- A20240604_010 : ouverture tardive la Chope le 14/06/2024
- A20240604_011 : ouverture tardive la Chope le 12/07/2024

DELIBERATION 2024021 : DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL DE LA SALLE DE MARIAGE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur le Président Emmanuel MACRON a décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale le 9 juin 2023 après les élections européennes et d'organiser des élections législatives les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

La salle de conseil municipal sera donc occupée à ces dates pour le déroulement des élections, toutefois, un mariage est programmé depuis plusieurs mois à la date du samedi 29 juin 2024 dans cette même salle, il convient donc de transférer le mariage dans une autre salle.

Le Conseil Municipal sollicite la bienveillance de Monsieur le Procureur de la République pour le déplacement, à titre exceptionnel, de la salle de mariage pour la seule journée du samedi 29 juin 2024 à la salle place de l'église.

Les registres d'état-civil et les symboles de la République seront également déplacés dans cette salle et seront remis en place après la cérémonie.

DELIBERATION 2024022 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) pour l'achat de peluches « POMPY » à destination des sapeurs-pompiers de l'Ain pour distribution aux enfants Victimes ou témoins d'accidents.

DELIBERATION 2024023 : FAISABILITE POUR LA RENOVATION DU BATIMENT LES PRAGNERES - AMO - ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle que la construction du foyer des Pragnères a été décidée en 1989 et que depuis seuls quelques travaux isolés ont été réalisés tels que changement du système de chauffage, mise en conformité des salles de bains en accès PMR pour 3 ou 4 logements sur un total de 24 logements T1 et T1bis et 1 logement T4.

Elle précise qu'il devient nécessaire de prévoir des travaux de rénovation et d'isolation pour ce bâtiment.

Elle présente la convention signée avec l'AGENCE 01 pour une étude de faisabilité de rénovation et isolation de cette résidence avec notamment un diagnostic isolation, la réfection des façades avec isolation par l'extérieur, le changement des huisseries (portes et fenêtres), la mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite des salles de bains, le remplacement de l'ascenseur, devenu obsolète pour lequel les pièces détachées ne sont plus disponibles, le rafraichissement et l'amélioration des pièces communes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet.

DELIBERATION 2024024 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPES DANS LES BATIMENTS DIVERS - FULL LED

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est engagé dans une démarche d'économie d'énergie par le passage en FULL LED de l'éclairage public. Elle propose de poursuivre cet objectif en adoptant le FULL LED pour les bâtiments publics, permettant ainsi une baisse des frais de fonctionnement au niveau de la consommation électrique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes susceptibles de l'aider à la réalisation de ce projet.

DELIBERATION 2024025 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 - 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le programme de travaux de voirie 2024 et 2025 (pour la sécurisation et cour d'école).

Il approuve la signature de la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage - AMO - présentée par AINTEGRA pour un montant de 35 592 € concernant les travaux de voirie 2024 et d'un montant de 33 180 € pour les travaux de sécurisation et la cour d'école en 2025.

Il sollicite une subvention au titre des amendes de police et auprès de tout autre organisme susceptible de l'aider à réaliser ces travaux.

DELIBERATION 2024026 : CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE - INSTALLATION ET MAINTIEN DE LA MAISON DE SANTE DU FRESNE

Madame le Maire rappelle que par délibération du 5 juin 2023, le Conseil Municipal avait approuvé la participation financière de la commune aux frais de secrétariat de la maison de santé du Fresne. Elle présente le projet de convention portant sur le versement d'une participation de 2291 €/an pour la commune d'Izernore, pour une durée de 1 an et renouvelable 4 fois par reconduction expresse. Elle précise que les habitants de la commune adhérente ont accès à la maison de santé du Fresne.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver la signature de la convention de partenariat pluriannuelle pour l'installation et le maintien de la Maison de Santé du Fresne proposée par la commune de Saint Martin du Fresne.

DELIBERATION 2024027 : COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC : Recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maitrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maitriser la consommation d'énergie)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le mécanisme du fonds de concours proposé par le SIEA afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maitrise de la consommation d'énergie.

DELIBERATION 2024028 : CESSION DE TERRAIN A SCI SOUS CHAMPAGNE - ZA Pierre Fondelle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI SOUS CHAMPAGNE représentée par M. Alexandre BERNARDIN a sollicité la commune pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AL N° 124, section F N° 930 et 932 sises rue Pierre Fondelle comme indiqué dans le tableau ci-dessous. En effet, l'entreprise BROPLAST, locataire, projette une extension et recherche des parcelles disponibles.

Elle précise que HAUT-BUGEY AGGLOMERATION est également en cours de cession à SCI SOUS CHAMPAGNE des parcelles cadastrées section F N° 931 et 933 attenantes aux propriétés communales et nécessaires à ce projet d'extension.

Il est spécifié qu'une bâche tenant lieu de réserve incendie a été installée par la commune pour une emprise totale de 265 m² sur la parcelle cadastrée section AL N° 124, et sera conservée par la collectivité.

ADRESSE	SECTION - N°	SURFACE en m ²	SURFACE m ² CONSERVEE PAR LA COMMUNE	en PAR
Rue Pierre Fondelle	AL 124	1140	265	
Rue Pierre Fondelle	F 930	781	0	
Rue Pierre Fondelle	F 932	419	0	
	TOTAL	2340	265	
Soit une surface totale cédée par la commune de 2075 m ²				

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de céder les parcelles citées dans le tableau ci-dessus pour une surface totale de 2075 m² au prix de 8 € HT/m² soit un montant total de 16.600 € HT.

Ce montant étant justifié par l'alignement au prix de cession de HBA des parcelles cadastrées section F N° 930 et 933, par la géographie du terrain, et enfin par l'aide à l'activité économique sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité de céder à la SCI SOUS CHAMPAGNE, représentée par M. Alexandre BERNARDIN, 2075 m² de terrain sis rue Pierre Fondelle, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, au prix de 8 € HT/m², soit un total de 16.600 € HT, les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION 2024029 : AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA Société Publique Locale - SPL - Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain - SPL ALEC AIN

Le Conseil Municipal, actionnaire de la SPL ALEC AIN propose en vue de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2024, de donner comme consigne de vote à son représentant aux assemblées générales, connaissance prise du rapport et du projet de statuts appelés à être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et par le Conseil d'Administration sur délégation de ladite assemblée :

1. **DE VOTER FAVORABLEMENT** à la décision d'augmentation de capital de la société **AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN** par sigle **SPL ALEC AIN**, société publique locale au capital actuel de 364 200 Euros, dont le siège social est à **BOURG EN BRESSE (01000)** - 102 Boulevard Edouard Herriot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **BOURG EN BRESSE** sous le numéro 904 650 181 d'un montant maximum de 24 400 Euros par la création de 244 actions ordinaires nouvelles de numéraire d'une valeur nominale de 100 Euros ; conditions et modalités de l'émission qui seront déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et le Conseil d'Administration, régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, connaissance prise de ses projets de statuts, appelés à être adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et le Conseil d'administration se tenant sur délégation de ladite assemblée, du projet du texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 ; et du règlement intérieur adoptés en date du 3 octobre 2022 par le Conseil d'administration.

2. **DE VOTER FAVORABLEMENT** à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des 5 personnes morales désignées ayant manifesté leur intention d'entrer au capital de la société :
 - 1/ Le SIEA - Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain - 32 Cours de Verdun - CS 50268 - 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX ayant pour numéro SIRET 250 100 211 00011 pour 240 actions

 - 2/ Le syndicat Mixte de Traitement des déchets ménagers et assimilés - ORGANOM - 216 Chemin de la Serpoyère - 01440 VIRIAT ayant pour numéro SIRET 250 102 365 00054 pour 1 action

 - 3/ Le Pôle Métropolitain du Genevois Français - Clos Babuty - 27 Rue Jean Jaurès - 74100 AMBILLY ayant pour numéro SIRET 200 075 372 pour 1 action

 - 4/ La commune de Parves et Nattages - 67 Route de Sorbier - 01300 PARVES ET NATTAGES ayant pour SIRET 200 059 913 00018 pour 1 action

 - 5/ La commune d'Oyonnax - 126 Rue Anatole France - BP 817 - 01108 OYONNAX CEDEX ayant pour SIRET 210 102 836 pour 1 action

3. **DE VOTER LE REJET** de l'augmentation de capital au profit des salariés capital d'un montant maximum de 2 440 Euros par l'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, proposée conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, compte tenu du statut des Sociétés Publiques Locales dont le capital est détenu à 100% par les collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4. **DE VOTER LA SUPPRESSION** du droit préférentiel de souscription au profit des salariés conformément au statut des Sociétés Publiques Locales dont le capital est détenu à 100% par les collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5. **DE VOTER FAVORABLEMENT** au projet de statuts modifiés selon le projet joint.

6. **DE VOTER FAVORABLEMENT** aux pouvoirs à donner au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal qui sera régularisé le 21 octobre 2024 pour remplir toutes formalités de droit.

7. D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout acte ou document juridique nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VIE POLITIQUE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier que lui a adressé Monsieur Michel MOURLEVAT, Président de Haut-Bugey Agglomération concernant la problématique de la consommation foncière ou droit à construire des communes.

Il présente la contradiction établie entre la demande de l'état quant à la production de logements et les zones ou l'assainissement n'est pas jugé conforme depuis longtemps. Par ailleurs la loi ZAN - Zéro Artificialisation Nette - et la loi Climat et Résilience imposent une réduction nette du droit à construire.

L'agglomération pour répondre à ces lois se voit obligée de produire des outils réduisant la liberté et les moyens de ses communes. C'est pourquoi Monsieur le Président demande le soutien des Maires de l'EPCI pour les échéances réglementaires et les actions qui s'annoncent.

PLUiH

ARRETE DE HBA pour l'annulation de la procédure de modification N° 10 du PLUiH :

Monsieur Raymond JOYARD fait part au Conseil Municipal de l'arrêté d'annulation, établi par HBA, de la Modification N° 10 du PLUiH en cours qui concernait l'ouverture à l'urbanisation la zone 2AU située au sein du chef-lieu Petit Vallon sur la commune d'Apremont et la réalisation d'une STECAL pour la construction d'un local associatif en zone N sur la commune d'Izernore.

En effet les services de l'état ont émis un avis défavorable à cette modification.

ARRETE de la commune d'Izernore pour la notification du NON TRANSFERT à HBA du pouvoir de Police en matière de Règlementation de la publicité et des Enseignes :

Monsieur Raymond JOYARD fait part au Conseil Municipal du choix de HBA de ne pas prendre la compétence du pouvoir de Police de la publicité et des enseignes.

En conséquence, la commune d'Izernore se conformera au règlement national de la publicité et étudiera la possibilité d'établir un règlement local de la publicité et des enseignes.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

COFIL PEDT

Madame Christianne MAURON fait part au Conseil Municipal du compte-rendu du COFIL du 30/05/24 concernant le PEDT.

7 parents d'élèves sont inscrits pour participer aux travaux qui établiront une coordination entre les différents services : FDJES / AFREJ / ECOLE et MAIRIE.

Les actions réalisées et à venir concernent les enfants âgés de 3 à 10 ans.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC AFREJ

Madame Christianne MAURON fait part au Conseil Municipal de la mise à disposition du personnel de direction pour mise en renfort des services du périscolaire et cantine.

CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION 01

Madame Christianne MAURON présente au Conseil Municipal la convention signée avec le centre de gestion de l'Ain concernant une assistance juridique pour l'accompagnement dans le cadre de la conclusion de la concession du service « organisation, gestion et animation de l'accueil de loisirs sur la commune » intégrant également la rédaction d'un avenant au marché actuel « gestion de l'accueil extra-scolaire et animation de l'accueil périscolaire pour la commune d'IZERNORE ».

Une réunion d'un comité de travail sera organisée le 1^{er} juillet 2024 en mairie avec le Centre de Gestion afin d'évoquer les différentes possibilités qui peuvent être proposées.

ETUDE D'UNE CONVENTION POUR UN PROFESSEUR DE MUSIQUE A L'ECOLE

Madame Christianne MAURON fait part au Conseil Municipal de l'étude de la possibilité d'établir une convention avec le conservatoire de musique d'Oyonnax pour la mise en place d'un professeur de musique à l'école.

SÉCURITÉ

La commune d'Izernore a choisi la SASU ADM AUTO à Oyonnax en tant que prestataire de services pour la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant. Une convention a été signée avec cette société agréée par la Préfecture.

Monsieur Michel MOINE présente au Conseil Municipal le compte-rendu du test PCS (Plan Communal de Sauvegarde) réalisé le 20 avril 2024.

Tout s'est bien déroulé, même s'il reste encore quelques points à améliorer.

Un travail sur le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est en cours, notamment la préparation d'un livret destiné à la population.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Bibliothèque :

Madame Christianne MAURON informe le Conseil Municipal que convention pour l'opération MUSI Bébés entre le conservatoire d'Oyonnax et la mairie pour les ateliers de musique pour bébés à la bibliothèque est renouvelée du fait du succès rencontré auprès des enfants et des parents et de la qualité des prestations.

Bulletin Municipal :

Le bulletin municipal a été livré et est cours de distribution par les élus.

Une nouvelle mise en page a été réalisée et l'ajout de 4 pages a été décidé pour une lecture plus fluide et plus agréable.

Musée :

Madame Isabelle GREGIS fait part au Conseil Municipal des actualités du musée : étude & revalorisation des collections et animations diverses :

- Inventaire en cours pour finalisation en décembre 2024
- Inauguration de l'exposition « truelle et caducée » le 15/06/2024
- Plan de sauvegarde des biens culturels, à venir
- Rédaction du PSC du musée (plan de sécurité)
- Réflexions en cours pour l'exposition 2025
- Communication lors du défi inter entreprise de l'AEPV à Nantua
- Bilan de la nuit européenne des musées : visite + animation de l'observatoire de la Lèbe

TRAVAUX EN COURS

ILOT RECORDON

La levée de réserves interviendra fin juin pour les appartements.

PUMPTRACK

La commune est en attente des derniers documents pour faire une demande de permis d'aménager nécessaire car le projet est situé dans le périmètre ABF.

ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux sont lancés sur le hameau de Bussy.

MISE EN CONFORMITE DU DOSSIER NUMERIQUE POUR LE FOYER DES PRAGNERES

Un aménagement de la gestion du foyer des Pragnères est en cours de réflexion afin d'être en conformité avec les instructions adressées par le Conseil Départemental et pour respecter la réglementation du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans un premier temps, le foyer a été rattaché à une grappe numérique pour l'achat d'un logiciel spécifique incluant la formation du personnel communal. Une convention a été signée.

Il sera également nécessaire de proposer un service de blanchisserie ainsi qu'un accès WI-Fi

Un contrat de séjour sera mis en place avec les résidents en lieu et place du bail. Sophie VERNOUX, responsable du service à la population sera la référente pour ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

- Madame Christianne MAURON fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de l'assemblée générale des propriétaire de l'espace commercial et logements Grande Rue, en date du 22/05/2024.
Des travaux sont à prévoir pour la réfection des devantures, du toit et de la verrière.
- Madame Sylvie COMUZZI présente le compte-rendu de la réunion du CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui s'est tenue le 28/04/2024.
Cette association, financée par l'ARS et le Conseil Départemental, a été créée afin de permettre l'accès aux soins à chacun. Elle vise à permettre une meilleure coordination dans les actions en structurant les parcours de santé.
- LOI 3DS : Différenciation - Décentralisation - Déconcentration - Simplification
Cette loi impose aux communes de plus de 2000 habitants de mettre en conformité les adresses de son territoire au 1^{er} janvier 2024.

Il s'agit d'alimenter une BAN (Base Adresses Nationale) auxquelles pourront se rattacher différents services tels que : SDIS - Cadastre - LA POSTE - DGFIP...

QUESTIONS DIVERSES

Temps méridien périscolaire : absence de personnel

Madame le Maire fait part d'un besoin temporaire de personnel pour le temps méridien les 13, 14, 16 et 17 juin 2024. Mesdames FAVRE, GOUILLOUX et MAURON se portent volontaires pour venir en aide dans ces créneaux.

Élections législatives des 30/06 et 07/07/2024

4 personnes du conseil municipal seront absentes le 30/06/2024 : il sera fait appel à la commission électorale.

Pour le 07/07/24 pas d'absence.

Mariage :

Un mariage sera célébré le 22/06/2024, Monsieur Michel MOINE se porte volontaire pour seconder Madame le Maire.

DATES A NOTER :

- Commission sécurité le 20/06/2024 à 18h30
- Conseil d'école le vendredi 21 juin 2024 à 18h salle place de l'Eglise
- Assemblée Générale de ASINV le 28/06/2024 à Nurieux-Volognat
- Course cycliste VEL'HAUT BUGEY : dimanche 30/06/2024 sur la commune
- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 22 JUILLET 2024 à 19h**

CLÔTURE DE LA SEANCE À 21h 45

Sylvie COMUZZI

Maire d'Izernore



Louison DONIER,

Secrétaire de séance

